PRIX BANQUE DE FRANCE DU MICROCREDIT ACCOMPAGNÉ

EDITION 2025

REGLEMENT ET MODALITES D'ORGANISATION

Préambule

La Banque de France organise en 2025 une nouvelle édition de son Prix national du microcrédit accompagné, personnel d'une part, professionnel d'autre part. L'organisation de ce prix s'inscrit dans le cadre des missions de service public de la Banque de France, qui visent à contribuer à la promotion du microcrédit, à en assurer un suivi statistique et à partager les bonnes pratiques concernant sa diffusion.

Ce prix vise à récompenser, parmi les dossiers sélectionnés au niveau régional lors d'un Prix régional du microcrédit accompagné, un lauréat par catégorie, personnelle et professionnelle.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités d'organisation des Prix régionaux Banque de France du microcrédit accompagné ainsi que les modalités d'organisation du Prix Banque de France national du microcrédit accompagné

Ces Prix visent à distinguer des initiatives ou actions régionales exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social, environnemental ou culturel, mises en œuvre depuis au moins 9 mois. Un lauréat est désigné dans chacune des catégories « microcrédit personnel » et « microcrédit professionnel ».

Article 2 – Conditions de participation

Chaque concours régional est ouvert à toute personne physique ou morale bénéficiaire d'un microcrédit souscrit depuis plus de 9 mois, accompagnée par une association ayant son siège social en France, et domiciliée ou exerçant ses activités dans la région.

Toute personne ayant déjà obtenu un Prix Banque de France du microcrédit accompagné ne peut pas présenter de nouvelle candidature pendant 5 ans à compter de son attribution.

La candidature au prix régional du microcrédit doit être formalisée dans les conditions définies à l'article 3. Elle est transmise par courriel, exclusivement par la structure accompagnante impliquée dans le dossier. Cette dernière peut présenter plusieurs dossiers de candidature. Aucun dossier ne peut être remis directement par le porteur de projet.

Article 3 – Dépôts des candidatures

Les dossiers sont à remettre sous forme dématérialisée au correspondant inclusion financière de la Banque de France dans le département du domicile ou du lieu d'activité du porteur de projet (la liste des adresses mail des correspondants par département figure en annexe 3).

Le dossier de candidature doit être remis au plus tard le vendredi 31 janvier 2025 à 18h. En cas de nonrespect de cette échéance, le dossier ne sera pas examiné et la candidature au prix régional du microcrédit sera rejetée.

Le dossier doit comporter :

- Le formulaire de candidature rempli, téléchargeable sur le site internet de la Banque de France (annexe 1 ou 2)
- Éventuellement, toute pièce complémentaire jugée utile par la structure qui adresse le dossier, sous format pdf.

La participation au concours implique, pour tous les candidats :

- De prendre connaissance du présent règlement, de l'accepter entièrement et sans réserve et de le respecter ;
- De fournir des renseignements exacts dans le dossier de candidature.

Toute candidature incomplète sera écartée.

Article 4 - Jury régional

Un jury régional est constitué pour l'examen de l'ensemble des candidatures déposées dans chacune des catégories, microcrédit personnel et microcrédit professionnel.

Il est constitué:

- Du Directeur régional de la Banque de France ou de son représentant, Président du jury ;
- De deux personnalités qualifiées de l'économie sociale et solidaire dans la région, désignées par le directeur régional de la Banque de France ;

Si le jury ne parvient pas à départager deux ou plusieurs dossiers candidats, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Article 5 - Critères de choix

Les membres du jury régional se réunissent pour délibérer et déterminer le projet lauréat dans chaque catégorie

sur la base des critères définis ci-après.

> Pour les microcrédits personnels :

- Les qualités personnelles de l'emprunteur ;
- La valeur d'exemple du projet, notamment en termes d'insertion ou de réinsertion dans la vie professionnelle et sociale ;
- L'originalité, le caractère innovant de l'initiative.
- La qualité de la relation avec les parties prenantes au dossier ;
- Le respect des conditions du crédit : le crédit doit être totalement remboursé ou en fin de remboursement et les échéances de remboursement doivent avoir été respectées : montant, dates ;

Pour les microcrédits professionnels :

- Son intérêt général et son utilité sociale (exemple : création d'emplois, développement des territoires, action de solidarité...) ;
- La prise en compte de la dimension développement durable ;

- Les qualités personnelles de l'emprunteur ;
- L'originalité, le caractère innovant de l'initiative ;
- La qualité de la relation avec les parties prenantes au dossier ;
- Le respect des conditions du crédit : le crédit doit être totalement remboursé ou en fin de remboursement et les échéances de remboursement doivent avoir été respectées : montant, dates.

Article 6 - Montant des prix régionaux

Les lauréats du prix régional Banque de France du microcrédit accompagné voient leur dossier automatiquement sélectionné pour concourir au prix national Banque de France 2025, dans chacune des catégories.

En complément, au sein des régions listées en annexe 4, les lauréats se verront attribuer une dotation par la Direction régionale de la Banque de France, dans les conditions définies à cette même annexe 4.

Dans l'hypothèse où le nombre de dossiers candidats serait jugé insuffisant par le jury, dans l'une ou l'autre des catégories, celui-ci pourra décider de ne pas attribuer la dotation financière proposée.

Article 7 - Remise des prix régionaux

Les lauréats du prix régional Banque de France 2025 du microcrédit accompagné sont désignés et honorés à l'occasion des Rencontres régionales du microcrédit organisées par la Banque de France.

Article 8 – Concours au prix national du microcrédit accompagné

Les lauréats récompensés au niveau régional sont automatiquement sélectionnés pour concourir au prix national du microcrédit.

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury national dans chacune des catégories, microcrédit personnel et microcrédit professionnel. Ce jury est constitué :

- du Gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président
- de deux personnes de la Banque de France (une personne appartenant à la Mission RSE et développement durable et une personne de la Direction des services aux Particuliers de la Banque de France)
- de deux personnalités qualifiées de l'économie sociale et solidaire

À l'issue de la remise des prix régionaux, le jury national se réunit à l'issue de la remise des prix régionaux pour déterminer le projet lauréat dans chaque catégorie sur la base des critères définis à l'article 5 ci-dessus.

Il attribue deux prix :

- Un prix d'un montant de 5 000 euros au titre de 2025 au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury;
- Un prix d'un montant de 2 000 euros au titre de 2025 au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury.

Les prix sont remis au siège de la Banque de France par le Gouverneur ou son représentant à l'été 2025. La date exacte de remise sera annoncée sur le site internet de la Banque de France et communiquée aux lauréats.

Article 9 - Protection des données

La Banque de France, en tant que Responsable de traitement, assure le traitement des données personnelles recueillies dans le cadre du présent Prix dont la finalité est l'organisation des prix national et régional du microcrédit.

L'organisation de ces prix du microcrédit repose sur une mission d'intérêt public et s'inscrit dans le cadre du <u>contrat de service public</u> qui précise que « la Banque de France contribue à la promotion du microcrédit, en assure un suivi statistique et veille à identifier et partager les bonnes pratiques concernant sa diffusion. » À ce titre, la Banque de France est membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), créé par la <u>loi du 26 juillet 2013</u> et réglementé par le <u>décret du 30 juin 2014</u>. L'OIB est présidé par le gouverneur de la Banque de France.

La durée de conservation des données personnelles prévue est de 3 ans.

Les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité des données personnelles se font sur demande expresse auprès du Responsable de traitement.

Les coordonnées du Responsable du traitement sont : <u>cellulealerteinclusion@banque-france.fr</u> ou : Cellule alerte inclusion, Code courrier : S3D-1173, 39 rue Croix des Petits Champs 75001 PARIS.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce traitement peuvent être réutilisées pour la réalisation d'enquêtes afin d'évaluer l'impact du microcrédit sur le parcours des participants aux prix. Ces enquêtes reposent sur l'intérêt légitime de la Banque de France et répondent le cas échéant à une demande de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). Les données réutilisées pour ces enquêtes et les réponses apportées seront conservées treize mois après communication des résultats. Seule la Banque de France et les personnes mandatées par elle auront accès à ces informations. Les résultats de cette enquête ne sont pas nominatifs. Il est possible de s'opposer à la participation à ces enquêtes en le notifiant à la Banque de France, soit par courriel à <u>cellulealerteinclusion@banque-france.fr</u>, soit par courrier à l'adresse suivante : Cellule alerte inclusion, Code courrier : S3D-1173, 39 rue Croix des Petits Champs 75001 PARIS.

Le titulaire de ces droits dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : <u>1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr</u>

Article 10 – Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de suspendre ou encore d'annuler, à tout moment, tout ou partie du Prix Banque de France du microcrédit accompagné. Leur responsabilité ne pourra être engagée, de même qu'aucune indemnité ou compensation ne sera due aux candidats.

Chaque participant est responsable des éléments qu'il soumet au jury et notamment de leur légalité.

Il est responsable des dommages que sa participation au Prix pourrait causer aux Organisateurs ou à un tiers, ou qui pourraient survenir à l'occasion de sa participation.

Article 11 – Droit applicable et litiges

Le droit applicable à ce Prix est le droit français.

Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement, la Banque de France a le pouvoir de décision et ces décisions seront considérées comme définitives.

Toute réclamation doit être adressée dans les deux mois suivant la date de clôture du Prix, par écrit à l'adresse suivante :

Banque de France - Direction des services aux Particuliers - 39 rue Croix des Petits Champs - Code courrier : S3A-1173- 75049 PARIS Cedex 01

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

Fait à Paris

Le 4 novembre 2024

ANNEXE 1

Formulaire de candidature- catégorie « microcrédit personnel »

1 – Informations sur l'association accompagnante et/ou prêteuse

- Dénomination : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Statut juridique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Contact:
 - o Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Fonction: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o **Téléphone** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Adresse courriel: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2 – Informations sur l'emprunteur

- Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse courriel: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3 - Nature du projet financé

• Description du projet mis en œuvre par l'emprunteur :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Perspective d'évolution professionnelle dans laquelle s'inscrit ce projet : formation, mobilité...

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Qualités personnelles de l'emprunteur : motivation, dynamisme, esprit d'initiative, capacité d'autonomie, force de conviction, ... :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Résultats obtenus après la mise en œuvre de ce projet, par exemple retour à un emploi stable, instauration d'une relation bancaire stable dans la durée :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Originalité et utilité sociale :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4 – Rapport avec l'association accompagnante

• Date d'entrée en relation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Qualité de la relation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- La relation s'est-elle prolongée au-delà de la date d'octroi du microcrédit ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5 – Financement (montants en euros)

• Montant du ou des microcrédits personnels obtenu(s) :

| Organisme prêteur | Montant du crédit obtenu | Date d'octroi | Montant restant dû au jour du dépôt du dossier (date à préciser) | Échéance du prêt |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

• Autres financements éventuellement obtenus pour le projet présenté :

| Organisme prêteur | Montant du crédit obtenu | Date d'octroi | Montant restant dû au jour du dépôt du dossier (date à préciser) | Échéance du prêt |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

6 – Précisions complémentaires

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je certifie exacts les renseignements figurant dans ce dossier.

Date de dépôt du dossier : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom de la personne au sein de l'association habilitée à soumettre le dossier de candidature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE 2

Formulaire de candidature- catégorie « microcrédit professionnel »

1 – Informations sur l'association accompagnante et/ou prêteuse

- dénomination : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Contact:
 - o Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Fonctions au sein de l'entité :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o **Téléphone**: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Adresse courriel: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2 – Informations sur l'entité emprunteuse

- Raison sociale: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Forme juridique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Nature de l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Date de création : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Chef d'entreprise:
 - o Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - o Adresse courriel: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3 – Effectifs de l'entité emprunteuse au jour du dépôt du dossier de candidature

- Nombre de salariés : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Préciser à quelle date (date de dépôt du dossier de candidature) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4 - Nature du projet financé

• Description du projet mis en œuvre :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Qualités personnelles de l'emprunteur : motivation, dynamisme, esprit d'initiative, capacité d'autonomie, force de conviction, ...

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Résultats commerciaux (présentation générale, notamment qualitative) et perspectives de développement :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Originalité et utilité sociale :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• Dimension développement durable

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5 - Rapport avec l'association accompagnante

- Date d'entrée en relation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Qualité de la relation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- La relation s'est-elle prolongée au-delà de la date d'octroi du microcrédit ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6 – Financement (montants en euros)

• Montant du ou des microcrédits professionnels obtenu(s) :

| Organisme prêteur | Montant des financements obtenus | Date d'octroi | Montant restant dû au jour du dépôt du dossier (date à préciser) | Échéance du prêt |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

• Autres financements éventuellement obtenus pour le projet présenté

| Organisme | Montant des financements obtenus | Date d'octroi | Montant restant dû au jour du dépôt du dossier (date à préciser) | Échéance du prêt |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

7 – Comptes de l'entité financée (montants en euros)

Joindre au dossier si possible une copie des derniers documents comptables de l'entreprise : bilan et compte de résultat simplifiés.

8 – Précisions complémentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je certifie exacts les renseignements figurant dans ce dossier.

Date: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom de la personne au sein de l'association habilitée à soumettre le dossier de candidature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE 3

<u>Listes des adresses mail des correspondants inclusion financière par département</u>

| Département | Adresse mail du correspondant inclusion financière |
|------------------------------|--|
| 01 - AIN | corif01@banque-france.fr |
| 02 - AISNE | corif02@banque-france.fr |
| 03 - ALLIER | corif03@banque-france.fr |
| 04 - ALPES DE HAUTE-PROVENCE | corif04@banque-france.fr |
| 05 - HAUTES-ALPES | corif05@banque-france.fr |
| 06 - ALPES MARITIMES | corif06@banque-france.fr |
| 07 - ARDECHE | corif07@banque-france.fr |
| 08 - ARDENNES | corif08@banque-france.fr |
| 09 - ARIEGE | corif09@banque-france.fr |
| 10 - AUBE | corif10@banque-france.fr |
| 11 - AUDE | corif11@banque-france.fr |
| 12 - AVEYRON | corif12@banque-france.fr |
| 13 - BOUCHES-DU-RHONE | corif13@banque-france.fr |
| 14 - CALVADOS | corif14@banque-france.fr |
| 15 - CANTAL | corif15@banque-france.fr |
| 16 - CHARENTE | corif16@banque-france.fr |
| 17 - CHARENTE MARITIME | corif17@banque-france.fr |
| 18 - CHER | corif18@banque-france.fr |
| 19 - CORREZE | corif19@banque-france.fr |
| 21 - CÔTE D'OR | corif21@banque-france.fr |
| 22 - COTES D'ARMOR | corif22@banque-france.fr |
| 23 - CREUSE | corif23@banque-france.fr |
| 24 - DORDOGNE | corif24@banque-france.fr |
| 25 - DOUBS | corif25@banque-france.fr |
| 26 - DROME | corif26@banque-france.fr |
| 27 - EURE | corif27@banque-france.fr |
| 28 - EURE-ET-LOIR | corif28@banque-france.fr |
| 29 - FINISTERE | corif29@banque-france.fr |
| 2A - CORSE DU SUD | corif2A@banque-france.fr |
| 2B - HAUTE-CORSE | corif2B@banque-france.fr |
| 30 - GARD | corif30@banque-france.fr |
| 31 - HAUTE-GARONNE | corif31@banque-france.fr |
| 32 - GERS | corif32@banque-france.fr |
| 33 - GIRONDE | corif33@banque-france.fr |
| 34 - HÉRAULT | corif34@banque-france.fr |
| 35 - ILLE-ET-VILAINE | corif35@banque-france.fr |
| 36 - INDRE | corif36@banque-france.fr |
| 37 - INDRE-ET-LOIRE | corif37@banque-france.fr |
| 38 - ISERE | corif38@banque-france.fr |

| 39 - JURA | corif39@banque-france.fr |
|---------------------------|--------------------------|
| 40 - LANDES | corif40@banque-france.fr |
| 41 - LOIR-ET-CHER | corif41@banque-france.fr |
| 42 - LOIRE | corif42@banque-france.fr |
| 43 - HAUTE-LOIRE | corif43@banque-france.fr |
| 44 - LOIRE-ATLANTIQUE | corif44@banque-france.fr |
| 45 - LOIRET | corif45@banque-france.fr |
| 46 - LOT | corif46@banque-france.fr |
| 47 - LOT-ET-GARONNE | corif47@banque-france.fr |
| 48 - LOZERE | corif48@banque-france.fr |
| 49 - MAINE-ET-LOIRE | corif49@banque-france.fr |
| 50 - MANCHE | corif50@banque-france.fr |
| 51 - MARNE | corif51@banque-france.fr |
| 52 - HAUTE-MARNE | corif52@banque-france.fr |
| 53 - MAYENNE | corif53@banque-france.fr |
| 54 - MEURTHE-ET-MOSELLE | corif54@banque-france.fr |
| 55 - MEUSE | corif55@banque-france.fr |
| 56 - MORBIHAN | corif56@banque-france.fr |
| 57 - MOSELLE | corif57@banque-france.fr |
| 58 - NIÈVRE | corif58@banque-france.fr |
| 59 - NORD | corif59@banque-france.fr |
| 60 - OISE | corif60@banque-france.fr |
| 61 - ORNE | corif61@banque-france.fr |
| 62 - PAS-DE-CALAIS | corif62@banque-france.fr |
| 63 - PUY-DE-DOME | corif63@banque-France.fr |
| 64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | corif64@banque-france.fr |
| 65 - HAUTES-PYRÉNÉES | corif65@banque-france.fr |
| 66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES | corif66@banque-france.fr |
| 67 - BAS-RHIN | corif67@banque-france.fr |
| 68 - HAUT-RHIN | corif68@banque-france.fr |
| 69 - RHÔNE | corif69@banque-france.fr |
| 70 - HAUTE-SAONE | corif70@banque-france.fr |
| 71 - SAONE-ET-LOIRE | corif71@banque-france.fr |
| 72 - SARTHE | corif72@banque-france.fr |
| 73 - SAVOIE | corif73@banque-france.fr |
| 74 - HAUTE-SAVOIE | corif74@banque-france.fr |
| 75 - PARIS | corif75@banque-france.fr |
| 76 - SEINE-MARITIME | corif76@banque-france.fr |
| 77 - SEINE-ET-MARNE | corif77@banque-france.fr |
| 78 - YVELINES | corif78@banque-france.fr |
| 79 - DEUX-SÈVRES | corif79@banque-france.fr |
| 80 - SOMME | corif80@banque-france.fr |
| 81 - TARN | corif81@banque-france.fr |
| 82 - TARN-ET-GARONNE | corif82@banque-france.fr |
| 83 - VAR | corif83@banque-france.fr |

| 84 - VAUCLUSE | corif84@banque-france.fr |
|----------------------------|--------------------------|
| 85 - VENDÉE | corif85@banque-france.fr |
| 86 - VIENNE | corif86@banque-france.fr |
| 87 - HAUTE-VIENNE | corif87@banque-france.fr |
| 88 - VOSGES | corif88@banque-france.fr |
| 89 - YONNE | corif89@banque-france.fr |
| 90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT | corif90@banque-france.fr |
| 91 - ESSONNE | corif91@banque-france.fr |
| 92 - HAUTS-DE-SEINE | corif92@banque-france.fr |
| 93 - SEINE-ST-DENIS | corif93@banque-france.fr |
| 94 - VAL-DE-MARNE | corif94@banque-france.fr |
| 95 - VAL-D'OISE | corif95@banque-france.fr |

ANNEXE 4

Détail des dotations des prix régionaux Banque de France du microcrédit accompagné

| ALIVEDONE BLIONE ALDES | the entire allow reserved to 2000 a server at |
|-------------------------|--|
| AUVERGNE RHONE ALPES | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| BOURGOGNE FRANCHE COMTE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| BRETAGNE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| CENTRE VAL DE LOIRE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| CORSE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| GRAND EST | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2023 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2023 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| HAUT DE FRANCE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |

| | • |
|----------------------------|--|
| ILE DE FRANCE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| NORMANDIE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025- au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| NOUVELLE AQUITAINE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| OCCITANIE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2023 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2023 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| PAYS DE LOIRE | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |
| PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | Un prix - d'un montant de 2000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury; Un prix - d'un montant de 1000 euros au titre de 2025 - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury. |